

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 6 février 2024 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi le 20 février 2024 à 19h00.**

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- Réouverture de la séance
- 14-Autorisation dépôt de projet SEAO rang 4 sud
- 15-Demande dans le programme de subvention de développement communautaire Canadian tire
- 16-Tour de beauce
- 17-Collecte de Sang
- 18-Adoption de la politique de confidentialité
- 19-Adoption politique sur la gouvernance
- 20-Achats livres
- 21-Heures employé voirie
- 22-Certificat paiement 8 CPE
- 23-Mandat signature convention
- 24-Appui équipements culturels
- 25-Facturation Club de motoneige
- 26-Période de Questions
- 27-Fermeture de la séance

#### ❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

#### 14- AUTORISATION DÉPÔT DE PROJET SEAO RANG 4 SUD

2024-02-056

**Considérant** que le conseil désire effectuer des travaux dans le Rang 4 sud;

**Considérant** que les travaux visent la réfection d'un ponceau jugé dangereux;

**Considérant** que la MRC peut se charger de déposer le projet au programme SEAO pour les travaux du Rang 4 sud;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le dépôt du projet par la MRC pour le ponceau jugé dangereux dans le Rang 4 Sud.

#### 15- DEMANDE DANS LE PROGRAMME DE SUBVENTION DE DÉVELOPPEMENT

2024-02-057

**Considérant** que Canadian Tire offre une aide financière dans le programme de développement communautaire ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour la saison de soccer 2024 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière dans le programme de développement communautaire de Canadian Tire pour la saison de soccer 2024 ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

## 16- TOUR DE BEAUCE

**2024-02-058** **Considérant** que l'événement Tour de Beauce aura lieu cette année et qu'il désire passer dans notre Municipalité les 12 juin et 16 juin 2024 ;

**Considérant** que les organisateurs projettent de circuler sur des rues de la Municipalité et qu'ils désirent avoir une autorisation de passage de la part du conseil ;

**En conséquence**, il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le passage du Tour de Beauce sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley lors de leur événement le 12 juin 2024.

## 17- COLLECTE DE SANG

**2024-02-059** **Considérant** que Hema-Québec désire offrir une collecte de sang à St-Honoré-de-Shenley le 24 mai

**Considérant** que la municipalité possède un local pour les accueillir;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la location gratuite du centre multifonctionnel Desjardins vendredi le 24 mai 2024 pour la collecte de sang gérée par Hema-Québec ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à l'événement et en sera la principale responsable.

## 18- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

**2024-02-060** **Considérant** l'importance pour la Municipalité d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence ;

**Considérant** que l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les Municipalités de publier sur leur site Internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs ;

**Considérant** qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Municipalité a élaboré la présente Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Municipalité recueille par un moyen technologique.

**IL est résolu** que le conseil de la Municipalité adopte la Politique de confidentialité et demande qu'elle soit publiée sur le site internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

## **19- ADOPTION POLITIQUE SUR LA GOUVERNANCE**

**2024-02-061**

**Considérant** l'importance pour la Municipalité d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence ;

**Considérant** que l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les Municipalités de publier sur leur site internet des règles encadrant leur gouvernance à l'égard des renseignements personnels ;

**Considérant** qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Municipalité a élaboré la présente Politique-cadre sur la gouvernance énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées ;

**IL est résolu** que le conseil de la Municipalité adopte la Politique-cadre sur la gouvernance et demande qu'elle soit publiée sur le site internet de la Municipalité.

## **20- ACHATS DE LIVRES**

**2024-02-062**

**Considérant** que la bibliothèque municipale a réouvert ses portes en janvier 2024 pour être relocalisée au sous-sol du 463 rue principale;

**Considérant** que la population a démontré de l'intérêt à la lecture avec des nouveaux membres;

**Considérant** que le conseil désire bonifier l'achat de livres avec un montant de 1000,00\$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le montant de 1000,00\$ soit autorisé pour l'achat de livres pour la bibliothèque municipale via le budget d'opération.

## **21- HEURES VOIRIE**

**2024-02-063**

**Considérant** que les employés de voirie ont cumulé des heures en début de la saison d'hiver;

**Considérant** que l'un d'eux désire avoir 20 heures payées;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le paiement d'une banque de 20 heures soit autorisé à un employé de la voirie.

## **22- CERTIFICAT DE PAIEMENT 8 CPE**

**2024-02-064**

**Considérant** que les travaux au 463 rue Principale sont terminés;

**Considérant** que les travaux sont effectués par la firme Construction JL Groleau Inc.;

**Considérant** que la firme WSP supervise les travaux;

**Considérant** que cette dernière recommande le septième paiement de 24 965.82\$ taxes incluses pour les travaux effectués;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le montant de 24 965.82\$ taxes incluses soit versé, via le règlement d'emprunt et le solde via le surplus cumulé de la municipalité, à la firme Construction JL Groleau Inc. pour les travaux effectués au 463 rue Principale.

## **23- MANDAT SIGNATURE CONVENTION**

**2024-02-065**

**Considérant** que le conseil s'apprête à signer une nouvelle convention collective avec les employés de voirie;

**Considérant** que monsieur Pier-Olivier Busque et madame Karine Champagne ont négocié cette dernière;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** monsieur Pier-Olivier Busque et madame Karine Champagne sont autorisés à signer la convention collective avec les employés de voirie.

## 24- APPUI ÉQUIPEMENTS CULTURELS

2024-02-066

**Considérant** que l'AAB souhaite faire l'acquisition de supports d'exposition extérieurs mobiles;

**Considérant** que ces équipements permettraient de mettre en place une offre de service de location de structures d'exposition extérieures et de reproductions d'œuvres d'art;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la lettre d'appui pour le projet de l'AAB d'acquisition de supports d'exposition extérieure mobile soit signée par madame Karine Champagne responsable des sports, loisir et culture.

## 25- FACTURATION CLUB MOTONEIGE

2024-02-067

**Considérant** que les employés de la voirie ont effectué des travaux pour le Club de motoneige Beaux-Sentiers;

**Considérant** que les travaux consistaient à utiliser la machinerie pour transporter la neige;

**Considérant** que les employés ont travaillé 4 heures;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la facturation au Club de motoneige Beaux-Sentiers soit effectuée pour des travaux de réorganisation des sentiers par les employés de voirie.

## 26- PÉRIODE DE QUESTIONS

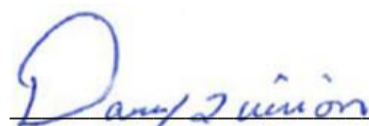
Aucune question n'a été posée.

## 27- FERMETURE DE LA SÉANCE

2024-02-068

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h22.



---

Dany Quirion, maire



---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier